

# GUIDE SPORT U

# 2023 24



532 Avenue du Professeur  
Emile JEANBRAU  
34090 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.14.39.18  
Mail : montpellier@sport-u.com



## LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER



# SOMMAIRE

I. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF	4
1 – AFFILIATION	4
2 – LICENCES	4
A - ASSOCIATIONS SPORTIVES SOUS CONTRAT	4
B - TARIFS UNITAIRES (Hors assurance)	5
C - LA LICENCE DIRIGEANT (Gratuite)	6
D - LA LICENCE INDIVIDUELLE	6
E - LA LICENCE ARBITRE (Gratuite)	7
F - MODALITÉS PRATIQUES	8
3 - CONTRÔLE MÉDICAL – ASSURANCE	9
4 - INDEMNISATION DES DÉPLACEMENTS	9
A - CHAMPIONNAT D'ACADÉMIE ET CONFÉRENCE	9
B - CHAMPIONNAT CONFÉRENCE	10
C - CHAMPIONNAT DE FRANCE	10
LISTE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	10
II. RÈGLEMENT SPORTIF	10
A - SPORTS COLLECTIFS - FORFAITS	10
B – FEUILLES DE MATCH	10
C – RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS	10
D – REPORTS DES MATCHES	10
E – RÈGLES DES JOUEURS BRÛLÉS (Uniquement en académique)	10
F – SPORTS INDIVIDUELS	10
III. RÈGLEMENT CONFÉRENCE SUD-OUEST	10
IV. TARIF DES AMENDES	10
V. FORMATION ARBITRAGE	10
VI. TARIF DES ARBITRAGES	10
VII. LISTE DES SPORTS COLLECTIFS	10
VIII. LISTE DES SPORTS INDIVIDUELS	10

# RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

## 1 – AFFILIATION

Elle concrétise l'appartenance d'une Association Sportive à la Fédération Française du Sport Universitaire.

- Le droit d'affiliation annuel est de 100 € pour les A.S. de moins de 500 licenciés en année N-1.
- 150€ pour les A.S de 500 à 999 licenciés en année N-1.

## 2 – LICENCES

2.1. Possibilités vous seront proposées pour la prise de vos licences :

- Soit votre A.S. est sous contrat avec la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier ;
- Soit votre A.S. reste sous le système normal : prise de licence à l'unité.

## A - TARIFS UNITAIRES (HORS ASSURANCE)

Tarif normal : **28 €**

ASSURANCE PROPOSÉE PAR LA FFSU (en plus de la licence) :

- Responsabilité civile MAIF / AIAC : 1,88 € (couverture France, Monde et rapatriement)
- Individuelle Accident MDS - "Accidents corporels" : 1.09€ (au choix du licencié - détail )

### ÉDITION DES LICENCES :

L'Association Sportive peut éditer et imprimer les licences de ses adhérents à partir du site « <http://sport-u-licences.com/> », onglet « licences ». Tout dirigeant peut également procéder à l'édition et l'impression de listes de licenciés (par sport, par équipe, par match, etc.) à partir de « L'espace licenciés ».

Voir Notice d'information : <http://sport-u-licences.com/>

## **LA LICENCE est OBLIGATOIRE pour PARTICIPER À TOUTES LES COMPÉTITIONS**

AUCUN "DÉLAI" NE SERA ADMIS (décision de l'A.G. du CRSU du 12 septembre 1996).

La licence est **individuelle, multisports**, et concrétise l'appartenance de l'étudiant à la FFSU.

*TOUT DÉFAUT DE LICENCE ENTRAÎNERA MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ DÈS LE 1er MATCH AINSI QU'UNE AMENDE DE 50 € par joueur non licencié.*

Toute équipe ayant laissé jouer un étudiant NON LICENCIÉ sera immédiatement **EXCLUE** de la FFSU.

## **C - LA LICENCE DIRIGEANT (GRATUITE)**

Elle est obligatoire pour :

- Les personnels/enseignants/étudiants encadrant des équipes
- La carte-licence Dirigeant ne permet pas la pratique de compétitions

La garantie « RC » applicable aux dirigeants est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités sportives « non-compétitives » organisées sous l'égide de la FFSU.

Une assurance AIAC est liée à cette licence. La saisie est effectuée par la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier.

## **D - LA LICENCE INDIVIDUELLE**

Les étudiants inscrits dans un établissement non affilié à la FFSU peuvent prendre une licence individuelle.

- Son prix est fixé à 28,00 € (assurance obligatoire incluse).
- Elle est délivrée uniquement par la LSUO de Montpellier. Un dossier spécial est à disposition sur le site de la ligue, onglet "Prendre sa licence" puis "Montpellier" :

<https://sport-u-occitanie.com/inscription-licence-individuelle-occitanie/>.

**LICENCE EXTÉRIEURE :** Tout licencié qui ne dispose pas dans sa propre AS d'une équipe dans le sport considéré, pourra être autorisé par la ligue à intégrer l'équipe d'une AS de la même ACADÉMIE dans les limites ci-dessous :

- ✓ 1 joueur maximum/équipe
- ✓ Inclus dans les quotas « Licences Individuelles » définis par chaque commission mixte nationale.
- ✓ Il ne peut participer qu'avec une seule Association Sportive

### **PARTICIPATION DES LICENCIÉS INDIVIDUELS :**

La pratique d'un sport collectif ou d'un sport individuel à caractère collectif pour un licencié individuel, s'entend dans les limites suivantes :

- Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en championnat des écoles, en championnat des IUT, ni en volley 4x4, ni en tennis par équipe.
- Il ne peut pratiquer qu'avec une seule association sportive
- Les Ligues Sport U d'appartenance et de pratique doivent donner un avis favorable

<https://sport-u.com/la-ff-sport-u/de-la-qualite-de-licence/>

Concernant les sports collectifs, le nombre maximum de licenciés individuels autorisé est le suivant :

- Basket-ball, handball, volley-ball, beach-volley, water-polo, futsal masculin : 1 joueur
- Football à 11 et à 7, futsal féminin : 2 joueurs
- Football féminin à 11 : 3 licences
- Rugby à 15 : 1 joueur

Le nombre de licenciés individuels autorisé en sports individuels ; merci de consulter le règlement <https://sport-u.com/competitions-nationales/>

## E - LA LICENCE ARBITRE (GRATUITE)

Elle est obligatoire pour :

- Les personnels/enseignants/étudiants arbitres officiels ou impliqués dans les stages de formation d'arbitres.
- Les étudiants-arbitres non pratiquants sportifs à la FFSU.

La carte-licence Arbitre ne permet pas la pratique de compétitions

La garantie « RC » applicable aux arbitres est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités sportives « non-compétitives » organisées sous l'égide de la FFSU.

Une assurance AIAC est liée à cette licence. La saisie est effectuée par la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier.

## F - MODALITÉS PRATIQUES

LA SAISIE DES LICENCES SE FAIT PAR INTERNET depuis le site FFSU :  
<http://sport-u-licences.com/>

Un modèle de "FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION" à faire remplir et signer par les étudiants vous est proposé. Vous pouvez en faire des photocopies, ces documents seront conservés à l'A.S. accompagnés des certificats médicaux.

### 1 - MODIFICATION / DESTRUCTION

LES DEMANDES & JUSTIFICATIFS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS EXCLUSIVEMENT À LA LSUO MONTPELLIER

MODIFICATION : en cas d'erreur de saisie, veuillez nous transmettre une demande par mail, mentionnant toutes les informations nécessaires (Numéro de licence, nom, prénom, modifications à apporter)

SUPPRESSION : en cas de saisie en double emploi uniquement, veuillez nous transmettre une demande par mail, mentionnant les deux numéros de licences ainsi que celui à supprimer.

## 2 - FACTURATION

licence à 28 euros ; les factures seront éditées tous les deux mois au cours de la saison 2023-2024.

## 3 - CONTRÔLE MÉDICAL – ASSURANCE

CHAQUE ÉTUDIANT DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ASSURÉ ET AVOIR SATISFAIT AU CONTRÔLE MÉDICAL (article R.22 de la FFSU).

L'assurance peut être prise :

- Auprès de la compagnie de votre choix assurant le risque "COMPÉTITION".
- Auprès de la Compagnie AIAC, par notre intermédiaire. Dans ce cas, tous les étudiants de l'A.S. en bénéficieront.

**ATTENTION : Il appartient aux A.S. de conserver tous ces documents pendant 10 ANS**

## 4 - INDEMNISATION DES DÉPLACEMENTS

Chaque année, la LSUO Montpellier détermine dans son budget prévisionnel des enveloppes allouées aux remboursements des déplacements sportifs. Celles-ci sont redistribuées aux A.S avec la répartition ci-dessous :

### **A. Championnat d'Académie**

L'indemnisation des déplacements est calculée au prorata des kilomètres parcourus par le nombre d'étudiants figurant sur la feuille de match.

### EXCLUSIONS DES PRISES EN CHARGE :

- Feuille de match non transmise à la LSUO Montpellier ou mal remplie
- Match non programmé par la LSUO Montpellier (reports intempestifs)
- Match déclaré "forfait" (équipe incomplète, absence de licences)

### FORFAIT :

L'équipe fautive aura à sa charge, en plus des frais habituels de forfait et arbitrage, les frais de déplacements prévus pour son adversaire, si celui-ci n'a pas été informé officiellement par la LSUO Montpellier du forfait.

## B. Championnat de Conférence

### SPORTS COLLECTIFS :

L'indemnisation des déplacements est calculée au prorata des kilomètres parcourus par le nombre d'étudiants figurant sur la feuille de match.

Les A.S. doivent organiser leurs déplacements collectifs.

### EXCLUSIONS DES PRISES EN CHARGE :

- Feuille de match non transmise à la LSUO Montpellier ou mal remplie
- Match non programmé par la LSUO Montpellier (reports intempestifs)
- Match déclaré "forfait" (équipe incomplète, absence de licences)

FORFAIT : L'équipe fautive aura à sa charge, en plus des frais habituels de forfait et arbitrage, les frais de déplacements prévus pour son adversaire, si celui-ci n'a pas été informé officiellement par la LSUO Montpellier du forfait.

## C. Championnat de France

L'indemnisation des déplacements est calculée au prorata des kilomètres parcourus par le nombre d'étudiants figurant sur la feuille de match.

TOUS LES REMBOURSEMENTS SONT EFFECTUÉS GLOBALEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN FIN DE SAISON.

## LISTE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

▣ ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER

179 Rue de l'Espérou, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 91 89 89 – Mail : [as.archi.montpellier@gmail.com](mailto:as.archi.montpellier@gmail.com)

▣ ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES D'ALÈS

6 Avenue de Clavières, 30100 ALÈS

Tél. : 04 66 78 50 00 – Mail : [christophe.vielius@mines-ales.fr](mailto:christophe.vielius@mines-ales.fr)

▣ ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE DE MONTPELLIER (EPF)

21 Boulevard Berthelot, 34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 99 65 31 28 – Mail : [lou.ballereau@epfedu.fr](mailto:lou.ballereau@epfedu.fr)



**KEYCE BUSINESS SCHOOL**

99 Impasse Adam Smith, 34470 PEROLS

Tél. : 04 67 99 48 10 – Mail : [a.destailats@keyce.fr](mailto:a.destailats@keyce.fr) / [bde.keyceacademy@gmail.com](mailto:bde.keyceacademy@gmail.com)**MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL (MBS)**

2300 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 10 25 00 – Mail : [BDS.StudentAsso@montpellier-bs.com](mailto:BDS.StudentAsso@montpellier-bs.com)**MONTPELLIER SUPAGRO**

2 Place Pierre Viala, 34060 MONTPELLIER

Tél. : 04 99 61 22 00 – Mail : [asso-bds-bureau@supagro.fr](mailto:asso-bds-bureau@supagro.fr) / [nadia.dalmasso@supagro.fr](mailto:nadia.dalmasso@supagro.fr)**UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER**

15 Avenue Charles Flahault, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 11 75 93 00 – Mail : [asum@umontpellier.fr](mailto:asum@umontpellier.fr) / [asum-bureau@umontpellier.fr](mailto:asum-bureau@umontpellier.fr)**UNIVERSITÉ DE NÎMES**

5 Rue du Dr Georges Salan, 30000 NÎMES

Tél. : 04 66 36 46 46 Mail : [asunimes@unimes.fr](mailto:asunimes@unimes.fr)**UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN – VIA DOMITIA**

52 Av. Paul Alduy, 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 66 20 00–Mail : [anne.witczak@univ-perp.fr](mailto:anne.witczak@univ-perp.fr) / [magalie.castilla@univ-perp.fr](mailto:magalie.castilla@univ-perp.fr)**CAMPUS MILLENAIRE - BDE LEON**

349 rue de la Cavalade, 34965 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 91 31 51 – Mail : [sport.bdeleon@gmail.com](mailto:sport.bdeleon@gmail.com)**UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3**

Route de Mende, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 14 20 00 Mail : [asum3@univ-montp3.fr](mailto:asum3@univ-montp3.fr)**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE**

108 avenue de Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

Tél. : 01 58 68 22 75 – Mail : [federation@sport-u.com](mailto:federation@sport-u.com)**LIGUE SPORT UNIVERSITAIRE OCCITANIE SITE MONTPELLIER**532 av du Professeur Emile Jeanbrau - 3409 MONTPELLIER - [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

## II. RÈGLEMENT SPORTIF

### A - SPORTS COLLECTIFS - FORFAITS

ABSENCE DÉCLARÉE	MATCH PERDU = 0 point sans pénalité financière
ABSENCE NON DÉCLARÉE ou RETARD DE PLUS DE 15'	FORFAIT = 0 POINT. Le forfait peut devenir un forfait général. Arbitrage facturé intégralement à l'AS + AMENDE 50 € (25 € en sports individuels à caractère collectif)
RETARD de MOINS de 15'	LE MATCH POURRA ÊTRE JOUÉ Mais devra obligatoirement être terminé à l'heure fixée pour le match suivant
ABSENCE des 2 ÉQUIPES (LSU et arbitres non prévenus)	MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ = 0 point Indemnité facturée aux 2 équipes + AMENDE : 50 € par équipe
FORFAIT SUR UN MATCH COMPORTANT UN DÉPLACEMENT :	L'équipe fautive aura à sa charge, en plus du forfait classique, les frais de déplacements prévus pour l'adversaire si celui-ci s'est déplacé car non prévenu par un document officiel.
ÉQUIPE INCOMPLÈTE	<p>Nombre minimum de joueurs par équipe :</p> <p>Basket: 4 - Hand: 4 - Volley: 6 - Foot: 8 - Rugby: 12 – Futsal : 5 – Ultimate : 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'équipe incomplète se présente à : 3 (Basket) ; 4 (volley), la rencontre doit obligatoirement avoir lieu.</li> </ul> <p><i>Le match (quel que soit le score) sera déclaré <b>perdu avec 0 point</b> pour l'équipe incomplète, sans sanction financière.</i></p>
EN CAS D'ÉGALITÉ EN FIN DE POULE	<p>Prise en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du goal-average particulier</li> <li>- Puis du goal-average général (en cas de forfait général d'une équipe, annulation de tous les scores et points acquis lors des rencontres précédentes (maintien des sanctions individuelles)</li> </ul>

## B – FEUILLES DE MATCH

### LES ARBITRES SONT LES SEULS RESPONSABLES DE LA FEUILLE DE MATCH

#### PRÉSENTATION DES LICENCES :

- **Application de la règle nationale :**

L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FFSU qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse pour les sports en équipes :

- De la justification de sa licence (attestation / smartphone etc...)
- De sa carte d'étudiant pour l'année en cours
- D'une pièce d'identité officielle (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour)

À défaut de la carte d'étudiant, une pièce d'identité officielle accompagnée d'un certificat de scolarité sera acceptée. Cela à condition que sa qualité de licencié FFSU ait pu être vérifiée avant le début de la compétition.

- **Adaptation régionale de la règle :**

Faute de présentation de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité officielle, l'étudiant(e) ne pourra pas participer à l'épreuve.

En cas de fraude, la LSUO de Montpellier dégage toute responsabilité. Les contrevenants engageant leur propre responsabilité, tant civile que pénale, et s'exposent aux sanctions suivantes :

- Exclusion de l'équipe pour toute la saison
- Amende de 100 € (forfait général).

Tout numéro manquant fera l'objet d'une vérification à la FFSU, si le joueur est licencié, il n'y aura pas d'autre sanction.

#### RÉDACTION :

La feuille de match doit être complètement remplie par LES CAPITAINES : NOMS, PRÉNOMS, N° de LICENCE, DATE, LIEU, RÉSULTAT, SIGNATURES des CAPITAINES & de l'ARBITRE.

Cas des feuilles de match non ou mal remplies par 1 ou 2 équipes :

**Une équipe n'a pas rempli la feuille :** Match perdu par pénalité (0 point) quel que soit le résultat.

**Les 2 équipes n'ont pas rempli la feuille :** Match perdu par pénalité pour les 2 équipes.

De plus, une amende forfaitaire de 25 € sera appliquée à chaque équipe fautive.

### TRANSMISSION DES FEUILLES ET DES RÉSULTATS :

EN PRÉSENCE de l'arbitre officiel (Ligue, District ou étudiant FFSU) :

- L'arbitre doit transmettre la feuille directement à la LSUO de Montpellier, dans les 48 heures. [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

EN L'ABSENCE d'arbitre officiel :

- L'équipe recevant (première nommée sur le calendrier) est RESPONSABLE de la feuille de match : rédaction et transmission à la LSUO de Montpellier.

Faute de résultat sous 48h, l'équipe recevant aura match perdu par pénalité (0 point + 25€ d'amende).

## C – RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS

*LE DOUBLE ARBITRAGE NE PEUT ÊTRE DÉSIGNÉ QUE PAR LA LSUO ET INDIQUÉ SUR LE CALENDRIER.*

*DANS CE CAS, L'INDEMNITÉ POURRA ÊTRE DOUBLÉE*

## D – REPORTS DES MATCHES

Toute demande de report devra être faite à l'opposant et à la LSUO de Montpellier par mail **au moins 72h avant la date de la rencontre** (formulaire en téléchargement sur le site de la Ligue, onglet Sports Co puis Montpellier). Une demande de report entraîne automatiquement le forfait sportif de l'équipe demandeuse.

Les équipes ont 8 jours (après la date initialement prévue) pour trouver une nouvelle date et la communiquer à la LSUO de Montpellier, sans quoi le forfait sportif sera maintenu sur l'équipe demandeuse (sanction sportive uniquement, sans amende). Une équipe ne peut pas demander plus de 2 reports dans l'année : les demandes suivantes seront considérées comme des forfaits.

## E – RÈGLES DES JOUEURS BRULÉS (uniquement en académique)

Cette règle s'applique dès le Championnat d'Académie.

Lorsqu'une Association Sportive engage plusieurs équipes dans le même sport :

**lorsqu'une AS engage deux équipes dans un même championnat pas de changement d'effectif lors des phases finales. (2 dernières feuilles de match faisant foi)**

Équipes en divisions différentes	INTERDICTION de JOUER en DIVISION INFÉRIEURE si 2 matches ont été joués dans la division supérieure (la feuille du premier match fixe l'équipe type)	SANCTION - MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ - SI RÉCIDIVE DANS L'ÉQUIPE : EXCLUE
Équipes dans la même division	Possibilité de faire passer 2 (en foot et rugby) et 1 joueur dans les autres sports joueurs d'une équipe à l'autre 1 seule fois. Lors des phases finales académiques: il est interdit de faire passer des joueurs.	SANCTION si + de 1 match joué - MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ - S'IL RÉCIDIVE : ÉQUIPE EXCLUE
Équipes en égalité au classement à l'issue de la poule	Nouveau classement avec les équipes concernées  Différence de buts particulière (résultat du match entre les équipes concernées) Différence de buts générale, sur l'ensemble des matches de poule · Nombre de buts marqués Décompte des cartons sur le nouveau classement effectué (barème : jaune=1pt, rouge=2 jaunes=2 pts, rouge direct=3 pts Tirage au sort	

## F – SPORTS INDIVIDUELS

### ENGAGEMENTS :

Les engagements doivent être faits sur notre site internet (rubrique « Engagements en Ligne Sports Indiv”), aux dates limites fixées par les Commissions Mixtes Régionales (CMR), en précisant le numéro de licence, la date de naissance et tous les renseignements sportifs demandés : catégorie de poids, épreuve...

Soit sur l'imprimé spécial fourni aux AS (ou à télécharger sur le site)

Soit directement sur le site de la LSUO de Montpellier, rubrique « Engagements en ligne »

### DEMANDES DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE pour une épreuve nationale :

Elles doivent être transmises à la LSUO de Montpellier sur le formulaire spécial (disponible sur le site), pour les cas suivants :

- Absence d'épreuve régionale ou interrégionale
- Raison de santé (joindre un certificat médical)
- Compétition internationale ou examen : joindre la convocation

Les délais indiqués sur le calendrier devront être impérativement respectés.

## III. RÈGLEMENT INTER LIGUES

### ▲ Extrait du règlement - règlement complet sur <https://sport-u-occitanie.com/> > Infos > Règlements

Le présent règlement est en vigueur pour l'année universitaire en cours et chaque équipe engagée dans les diverses formules de championnats organisées dans la conférence s'engage à le respecter.

### DÉROULEMENT DES RENCONTRES :

La LSUO fixe le lieu et l'horaire de la rencontre. L'horaire indiqué étant celui du début du match. Tous les matchs doivent être joués, même dans le cas d'une rencontre sans enjeu, au risque d'application de l'article 1 du paragraphe « Forfait et report de match ».

En cas d'absence de l'arbitre, les équipes devront fournir un joueur pour arbitrer chaque mi-temps. (En rugby, pas de match en cas d'absence d'arbitre officiel).

### RETARD D'UNE ÉQUIPE :

Une équipe qui n'est pas en mesure de se présenter en tenue sportive sur le lieu et à l'horaire indiqué de la rencontre, devra impérativement prévenir la LSUO et si possible le responsable de l'équipe adverse.

Tout retard supérieur à 15 mn et non informé à la LSUO engendrera obligatoirement un match perdu pour l'équipe concernée.

### LICENCES :


Tout joueur d'une équipe doit présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité assortie d'un justificatif de scolarité.

Attention ! Tout défaut de licence sera sanctionné par la perte de la rencontre pour l'équipe fautive.

La mise en place de la dématérialisation des licences permet à chaque étudiant et/ou chaque responsable d'équipe d'éditer, soit sa ou ses licence(s) sur papier, soit établir un listing des membres de son équipe pour présentation lors des rencontres à l'arbitre ou au capitaine adverse.

# TARIF DES AMENDES

**2 FORFAITS = FORFAIT GÉNÉRAL  
(EXCLUSION DÉFINITIVE DE L'ÉQUIPE)**

 <b>Délais de déclaration de forfaits</b>								
Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				<b>M</b>				
					<b>M</b>			
						<b>M</b>		
							<b>M</b>	
								<b>M</b>

Légende		Amende
M	Jour de match	
	Déclaration de forfait + de 48h à l'avance	
	Déclaration de forfait - de 48h à l'avance	<b>25€</b>
	Déclaration de forfait - de 24h à l'avance	<b>50€</b>
	Forfait non déclaré (absence de l'équipe ou forfait)	<b>50€ + frais d'arbitre + frais de déplacement</b>

Pour les matchs de ligue Occitanie, arbitres en supplément.

JOUEUR NON LICENCIÉ

50,00 €

FORFAIT GÉNÉRAL (exclusion)

100,00 €



## FORMATION ARBITRAGE

Plusieurs formations sont mises en place cette année, elles sont ouvertes à TOUS LES ÉTUDIANTS et TOTALEMENT GRATUITES :

- **Formation Capitaine d'équipe :**

1H en soirée à déterminer sur le mois d'Octobre // nombre de places limitées // inscriptions auprès de la Ligue du Sport Universitaire

- **Formation Jeune Dirigeant Universitaire :**

Nombre de places limitées // inscriptions auprès de la Ligue du Sport U

- **Formation Capacité Universitaire d'Arbitrage Niveau 1 et 2 :**

Plusieurs sessions en soirée sur les mois de novembre / Détails et planning à venir sur le site internet de la Ligue.

VOLLEY BALL (16, 18 et 24 octobre 2023) [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

BASKET BALL / RUGBY [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

FOOTBALL 10 et 13 octobre 2023 [montpellier@sport-u.com](mailto:montpellier@sport-u.com)

Les étudiants titulaires de la CUA 1 et 2 seront rémunérés pour les arbitrages qu'ils effectueront tout au long de la saison sportive universitaire.

Pour les étudiants qui feront l'effort de s'investir dans ces formations et seront diplômés, LEUR LICENCE SPORTIVE SERA REMBOURSÉE sur demande.

## TARIF DES ARBITRAGES

<b>Tarifs arbitrages 2022-2023</b>				
<b>SPORT</b>	<b>Base</b>	<b>Conf / CF</b>	<b>Tarif CUA</b>	<b>OTM</b>
Football	45 €	45 €	30 €	
Rugby	45 €	45 €	30 €	
Hand	22 €	25 €	15 €	Conf. 10 €/table Acad. 7 €/table
Basket	30 €	30 €	22 €	Conf. 10 €/table Acad. 7 €/table
Volleyball	22 €	Indemnité forfaitaire	15 €	Conf. 10 €/table

Sur les finales académiques, si deux arbitres sont désignés, l'un est payé par la LSUO Montpellier, le 2ème par les équipes (par moitié).

**SEULE LA CARTE "LIGUE", "DISTRICT" ou "COMITÉ" AUTORISE LE TITRE D'ARBITRE "OFFICIEL"**

## LISTE DES SPORTS COLLECTIFS

La Ligue du Sport Universitaire de Montpellier vous propose les sports collectifs suivants :

- BASKET-BALL / BASKET-BALL 3x3
- FOOTBALL / FOOTBALL A 8 FEMININ / FUTSAL
- FOOTBALL AMÉRICAIN
- HANDBALL
- RUGBY / RUGBY À 7
- ULTIMATE
- VOLLEY-BALL / VOLLEY-BALL 4x4 / BEACH-VOLLEY
- WATERPOLO

Vous retrouverez toutes les informations concernant les sports collectifs ainsi que la démarche à suivre pour participer aux compétitions sur le site de ligue : [www.sport-u-occitanie.com](http://www.sport-u-occitanie.com)

Vous retrouverez les dates des compétitions dans l'onglet « Sports Co », puis « Montpellier ».

Les feuilles de matches sont téléchargeables sur le site internet à la page du sport concerné. Elles doivent être complètement remplies et envoyées à la Ligue dans tous les cas (même en cas de forfait ou report de match).

## LISTE DES SPORTS INDIVIDUELS

La Ligue du Sport Universitaire de Montpellier vous propose les sports individuels suivants :

- ATHLÉTISME
- BADMINTON
- CHEERLEADING
- CROSS TRAINING
- ESCALADE
- E SPORT
- GOLF
- GYMNASTIQUE
- HALTERO-MUSCULATION
- FORCE ATHLÉTIQUE
- JUDO
- KICK BOXING
- NATATION
- PADEL
- PETANQUE
- SAVATE BOXE FRANÇAISE
- SKI SNOWBOARD
- TENNIS DE TABLE
- TENNIS
- 

Vous retrouverez toutes les informations concernant les sports collectifs ainsi que la démarche à suivre pour participer aux compétitions sur le site de ligue : [www.sport-u-occitanie.com](http://www.sport-u-occitanie.com).

Les feuilles de matches sont téléchargeables sur le site internet à la page du sport concerné. Elles doivent être complètement remplies et envoyées à la Ligue dans tous les cas (même en cas de forfait ou report de match).



**RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA  
LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE  
OCCITANIE MTP** 



**Scannez-moi !**

